

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 21 octobre 2024, a adopté le règlement suivant :

24-033 Règlement autorisant un emprunt de 27 971 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 21 novembre 2024. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 28 novembre 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat